Compte rendu de la réunion plénière du 14 octobre 2026:

1) Annonce a été faite de l'absence du 7 octobre à la mi janvier 2027 de M. Pierre-Emmanuel Robert, conseiller délégué en charge de l'accessibilité, de l'inclusion et des personnes en situation de handicap, ce qui retarde d'autant la présentation de sa « feuille de route » sachant, par ailleurs, que celle de Mme Akrami-Castanon, adjointe en charge de l'accessibilité, de l'inclusion et des personnes en situation de handicap auprès de M Emmanuel Grégoire, Maire de Paris n'a pas encore été dévoilée. Cependant, un contact avec la collaboratrice de M Pierre-Emmanuel Robert a permis d'obtenir quelques éléments sur ses objectifs à savoir l'élaboration d'un « pré-cahier des charges pour une meilleure accessibilité des équipements publics » alors que ceux-ci doivent respecter la loi et mettre en œuvre leur AD'AP (agenda d'accessibilité programmée), l'élaboration d'un règlement du CLH, la mise en accessibilité tous handicaps et la rénovation de la piscine Aspirant Dunand ainsi que celle de la Bibliothèque Aimé Césaire. Nous avons également appris que serait bientôt ouvert l'appel à projet pour le budget participatif avec une limite de dépôt fin janvier 2027. La parenthèse dûe aux municipales se clôt donc et le fonctionnement normal des procédures reprend avec, ensuite, l'étude par les services, la liste des projets retenus en juin pour un vote ouvert à la population en septembre, notamment à l'occasion du forum des associations. Par ailleurs, nous avons insisté sur la nécessité d'avoir un interlocuteur pendant l'absence de plusieurs mois de M Robert afin de faire remonter les problèmes.
2) Cette nécessité d'avoir un interlocuteur afin de le saisir des problèmes d'accessibilité dans l'arrondissement s'est notamment manifestée avec l'ergonomie mal étudiée de la nouvelle traversée Bièvre-Montsouris aux dires de certains de ses utilisateurs des deux arrondissements concernés.
3) S'agissant de la nouvelle quinzaine de l'accessibilité et de l'inclusion de la mi-septembre à début octobre amenée à remplacer le Mois Parisien du handicap, on peut constater qu'il n'y a eu que peu d'évènements dans le 14è, que ceux-ci se chevauchaient avec d'autres comme les journées européennes du Patrimoine et du Matrimoine qui ont permis, notamment, dans le cadre des activités de l'association « Territoire de cinéma » au FIAP Jean Monnet, de projeter à nouveau le documentaire de Gloria Crespo sur Maria Blanchard, grande peintre en situation de handicap.
4) Le contenu de la dernière conférence nationale du handicap, triennale, de l'ère « Macron » a, ensuite, été évoqué avec 65 nouvelles mesures dont certaines étaient demandées depuis longtemps par les associations. Elle devait avoir lieu initialement fin juin mais elle avait été reportée du fait de la canicule. La question a été posée de la pérennité des financements alors que le Président de la République arrive en fin de mandat. Ainsi pourrait-il en être de la nouvelle stratégie autisme et troubles du neuro-développement 2026-2029 qui, si elle est véritablement lancée en début d'année prochaine, risque d'être mort-née du fait des impératifs budgétaires de la nouvelle présidence.
5) Ensuite, un point a été fait sur les deux décrets parus cet été. Le premier, du 23 juin 2026, sur l'accessibilité lors de l'extension des bâtiments professionnels existants est entré en vigueur le 1er octobre. Le second, du 24 août 2026, relatif à l'accessibilité numérique, modifie le décret du 24 juillet 2019 pour tenir compte de la transposition de la directive européenne sur l'accessibilité mais le champ d'application reste inchangé.
6) Puis, le contenu des mesures adoptées lors du conseil d'arrondissement du 28 septembre a fait l'objet d'un certain nombre de remarques, ainsi l'adoption du règlement intérieur dans la mesure où le CLH avait adopté un vœu à l'unanimité lors de sa séance du 13 mai portant sur l'accessibilité des procédures de vote pour les élus en situation de handicap afin de pouvoir le présenter en conseil d'arrondissement, que c'est une obligation pour la maire de l'inscrire à l'ordre du jour d'un conseil d'arrondissement et que ça n'a pas été fait, que le conseiller

délégué en charge de l'accessibilité, de l'inclusion et des personnes en situation de handicap avait indiqué par mail qu'un membre du CLH le présenterait devant le groupe de travail transpartisan sur l'élaboration du nouveau règlement intérieur et que cela, non plus, n'a pas été respecté. D'où des regrets. La seconde remarque portait sur la demande de retrait, peu compréhensible, d'un vœu de M Nicolas Mansier et de son groupe, visant à créer un groupe de travail sur l'accessibilité des logements sociaux. Il a été finalement retiré sous la promesse d'une communication de l'exécutif au terme de six mois, ce qui a semblé plus contraignant à plusieurs membres du CLH et qui se sont étonnés qu'il n'y ait pas eu vote sur un vœu qui paraissait raisonnable et fondé.

7) Ensuite, a été évoqué, à titre informatif, l'article 36 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 qui a pour objet de créer une allocation de remplacement bénéficiant aux non-salariés agricoles qui ont un enfant gravement malade, porteur d'un handicap ou victime d'un accident grave.
8) Puis, le contenu de la réunion plénière du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) en date du 24 septembre 2026 a été abordé avec un avis défavorable, dans le contexte de contestation scolaire et universitaire actuel, sur deux projets d'instruction émanant du ministère de l'éducation nationale. Le premier projet sur le renforcement de la mise en œuvre des décisions d'orientation des élèves en situation de handicap a soulevé des réserves en ce qu'il n'affirmait pas de manière claire que le premier objectif était de rendre l'environnement scolaire accessible et que les choix et la participation de l'élève et de sa famille étaient insuffisamment garantis. Pour le second projet, relatif à la déclinaison territoriale des orientations nationales de transformation de l'offre médico-sociale pour les enfants et jeunes en situation de handicap, si le CNCPH en partage les objectifs, il s'est montré sceptique vis-à-vis des moyens destinés à les mettre en œuvre en matière de gouvernance territoriale, de financement global et de sécurisation des transports.
 Lors de cette séance, le CNCPH a également adopté une contribution relative à la proposition de loi apportant une réponse intégrale au phénomène des violences sexuelles et sexistes (VSS), regrettant que ce texte n'aborde que dans un seul article, l'article 67, la question du handicap avec la possibilité qui se conteste de faire financer les frais d'avocat en cas de violences sexistes ou sexuelles par la PCH car faudrait-il choisir entre sa vie quotidienne et son recours à un avocat ?
 La proposition de loi, finalement adoptée, le 13 octobre 2026, à l'Assemblée nationale, a tenu compte de ces insuffisances en supprimant l'article 67 et le remplaçant, à l'initiative de Sébastien Peytavie, par un article pour le moment numéroté 67bis qui a pour objectif au sein des MDPH l'information de ses bénéficiaires de leurs droits et prestations dans ce domaine ainsi que des dispositifs de prévention des violences. L'article 54 de cette même proposition de loi a, également, été complété afin d'intégrer dans les missions des centres de prise en charge pluridisciplinaires nouvellement créés celle de proposer aux personnes en situation de handicap victimes de violences un accompagnement de la part de professionnels du droit bénévoles et formés pour ce faire.
9) Questions diverses : il est effectué un rappel de l'évènement, déjà envoyé par mail, en date du 19 novembre à 19h, 9 BD Jourdan, dans le cadre de la SEEPH 2026. Il consiste en une soirée d'échange autour du parcours de deux sportifs de haut niveau à savoir Mériam Amara et Malik Ménoret qui partageront leur expérience pour « questionner notre regard sur le handicap ».